FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 01-août-2016 **Version** 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 51813/51850
Nom du produit ANAEROBIC GASKET MAKER 50 ML

Contient méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur
ITW Permatex
10 Columbus Blvd.
Hartford, CT 06106 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(877) 376-2839

Adresse e-mail
mail@permatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient méthacrylate de 2-hydroxyéthyle



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Autres informations
• Sans objet

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	REACH Registration Number
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	212-782-2	868-77-9	<5	Xi; R36/38 R43	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible
hydroperoxyde de cumene	201-254-7	80-15-9	<3	Xn; R21/22-48/20/22 T; R23 C; R34 N; R51-53 O; R7	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Org. Perox. E (H242)	Aucune donnée disponible
acide-acrylique	201-177-9	79-10-7	0.1-1.0	R10 Xn; R20/21/22 C; R35 N; R50	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec.

Moyens d'extinction appropriés
Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation
Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Matières incompatibles
Agents comburants forts, Amines

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Produits d'entretien automobile.

Mesures de gestion des risques (RMM)
Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
acide-acrylique 79-10-7	-	-	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m³ vía dérmica*	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m³
Nom chimique	**Italie**	**Portugal**	**Pays-Bas**	**Finlande**	**Danemark**
acide-acrylique 79-10-7	-	TWA: 2 ppm P*	-	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 45 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 5.9 mg/m³ H*
Nom chimique	**Autriche**	**Suisse**	**Pologne**	**Norvège**	**Irlande**
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-	-	-	TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 11 mg/m³	-
acide-acrylique 79-10-7	-	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³	STEL: 29.5 mg/m³ TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m³ STEL: 6 ppm STEL: 18 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Givre
Aspect	Rouge
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	> 149 °C / >300 °F	
Point d'éclair	> 93 °C / > 200 °F	Test en vase clos Tag Closed Cup
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	<5 mm Hg @ 25°C	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.08-1.18	
Hydrosolubilité	Aucune information disponible	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	<3%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion
Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts
Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	4,746.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	9,756.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	6.18 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

67.028 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.
59.638 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.
59.638 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.
67.028 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
67.028 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
64.118 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Système respiratoire, Yeux, Peau.

Danger par aspiration: Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	-	213 - 242: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 227: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	-
hydroperoxyde de cumene	-	3.9: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	7: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
acide-acrylique	0.17: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 0.04: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	222: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static	270: 24 h Daphnia magna mg/L LC50 Static 95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.47
acide-acrylique	0.38 - 0.46

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser le récipient.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Aucune donnée disponible
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 N° d'urgence	Sans objet

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	Aucune information disponible

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	Aucune information disponible

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code ERG	Sans objet

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	RG 65	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants
Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Non répertorié.
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3
Aucune information disponible

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané
H332 - Nocif par inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H331 - Toxique par inhalation
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 01-août-2016

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité